

Dans la case ci-dessus, sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS.

Identification des personnes

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.
Les personnes identifiées au présent formulaire sont reportées automatiquement aux autres formulaires.

Numéro de dossier :	R-3535-2004	Période couverte :	août 2005 - mars 2006
Nom de l'intervenant :	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)	Non		
S'il s'agit d'un regroupement, veuillez indiquer le membre responsable du paiement des factures :			
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
Me Michel Ménard	21 ans	Externe	1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 5E9
Me Alexandre Sirois-Trahan	1 an	Externe	1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 5E9
Nom des analystes	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
Jean-Pierre Lessard	6 ans	Interne	2954, boul. Laurier, bureau 560, Ste-Foy (Québec) G1V 4T2
Nom des témoins experts	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
n/a	n/a	n/a	
Nom des experts-conseil	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

¹ Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

² Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Sommaire des frais réclamés

Seule la case 25 du présent formulaire, reliée aux frais intérimaires reçus, doit être remplie de façon électronique. Les autres renseignements doivent être saisis électroniquement aux pages 1, 4, 5, 6 et 7.

Numéro de dossier :	R-3535-2004	Période couverte :	août 2005 – mars 2006
Nom de l'intervenant :	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS		
HONORAIRES			
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience		Honoraires
	Préparation (heures) :	Audience (demi-journées) :	(incl. TPS/TVQ admissibles)
Avocats	144.0	10	31,378.82 \$
	case 1 (réf. case 26)	case 6 (réf. case 27)	case 13 (réf. case 30)
Analystes	176.0	10	27,329.94 \$
	case 2 (réf. case 31)	case 7 (réf. case 32)	case 14 (réf. case 35)
Témoins experts	48.0	4	16,195.52 \$
	case 3 (réf. case 36)	case 8 (réf. case 37)	case 15 (réf. case 40)
Experts conseils	0.0	n/a	- \$
	case 4 (réf. case 41)	case 9 (réf. case 42)	case 16 (réf. case 45)
Coordonnateurs	0.0	0	- \$
	case 5 (réf. case 46)	case 10 (réf. case 47)	case 17 (réf. case 50)
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	368.0	24	74,904.28 \$
	case 11 (somme des cases 1 à 5)	case 12 (somme des cases 6 à 10)	case 18 (somme des cases 13 à 17)
DÉPENSES			
Type de dépenses	Dépenses		
	(incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	2,247.13 \$		
	case 19 (3% de la case 18)		
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)	1,210.08 \$		
	case 20 (réf. case 54)		
Dépenses de traduction	- \$		
	case 21 (réf. case 55)		
TOTAL DES DÉPENSES	3,457.21 \$		
	case 22 (somme des cases 19 à 21)		
ENVELOPPE GLOBALE			
	- \$		
	case 23 (réf. case 56)		
TOTAL DES FRAIS DE L'INTERVENANT			78,361.49 \$
	case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)		
FRAIS INTÉRIMAIRES REÇUS			NIL
	case 25		

BUDGET

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Honoraires

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3535-2004	Période couverte :	août 2005 - mars 2006			
Nom de l'intervenant :	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS					
HONORAIRES						
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience ¹		Taux horaire ou demi-journée ²	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Avocats	heures ou demi-journées					
Me Michel Ménard	Préparation (h):	48.0	220.00 \$	14,080.00 \$	2,115.52 \$	16,195.52 \$
	Audience (dj):	4	880.00 \$			
Me Alexandre Sirois-Trahan	Préparation (h):	96.0	110.00 \$	13,200.00 \$	1,983.30 \$	15,183.30 \$
	Audience (dj):	6	440.00 \$			
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):					
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):					
Total :	Préparation :	Audience :		27,280.00 \$	4,098.82 \$	31,378.82 \$
	144.0	10				
	case 26	case 27		case 28	case 29	case 30
Analystes	heures ou demi-journées					
Jean-Pierre Lessard	Préparation (h):	176.0	110.00 \$	23,760.00 \$	3,569.94 \$	27,329.94 \$
	Audience (dj):	10	440.00 \$			
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):					
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):					
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):					
Total :	Préparation :	Audience :		23,760.00 \$	3,569.94 \$	27,329.94 \$
	176.0	10				
	case 31	case 32		case 33	case 34	case 35

¹ Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

² Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

Honoraires (suite)

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3535-2004	Période couverte :	août 2005 - mars 2006			
Nom de l'intervenant :	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS					
HONORAIRES (suite)						
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience ¹		Taux horaire ou demi-journée ²	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Témoins experts	heures ou demi-journées					
n/a	Préparation (h):	48.0	220.00 \$	14,080.00 \$	2,115.52 \$	16,195.52 \$
	Audience (dj):	4	880.00 \$			
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):	0	- \$			
Total :	Préparation :	Audience :		14,080.00 \$	2,115.52 \$	16,195.52 \$
	48.0	4		case 38	case 39	case 40
	case 36	case 37				
Experts-conseil	heures					
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Total :	Préparation :	n/a		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	0.0			case 43	case 44	case 45
	case 41	case 42				
Coordonnateurs	heures ou demi-journées					
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):	0	- \$			
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):	0	- \$			
Total :	Préparation :	Audience :		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	0.0	0		case 48	case 49	case 50
	case 46	case 47				
TOTAL DES HONORAIRES				65,120.00 \$	9,784.28 \$	74,904.28 \$
				case 51	case 52	case 53

¹ Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

² Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Dépenses

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3535-2004	Période couverte :	août 2005 - mars 2006		
Nom de l'intervenant :	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS				
Nom des personnes :					
DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT¹					
Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Automobile	0,31 \$/km	1,500	465.00 \$	69.87 \$	534.87 \$
Autobus	classe économique		- \$	- \$	- \$
Train			47.00 \$	7.07 \$	54.07 \$
Avion			- \$	- \$	- \$
Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Région de Montréal (maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)	135.00 \$	4	540.00 \$	81.14 \$	621.14 \$
Région de Québec (maximum de 125,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Région de Gatineau (maximum de 85,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Ailleurs au Québec (maximum de 70,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Hébergement privé (maximum de 35,00 \$ par jour)	- \$	0	- \$	n/a	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT			1,052.00 \$	158.08 \$	1,210.08 \$
case 54					
DÉPENSES DE TRADUCTION					
Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Traduction	0,25 \$/mot	0	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION			- \$	- \$	- \$
case 55					

¹ L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues avec ce formulaire.

1. SUJETS OU ENJEUX FAISANT L'OBJET DE CETTE ESTIMATION

La présente intervention s'inscrit dans le cadre d'une demande du Distributeur Hydro-Québec pour la modification de certaines conditions de service liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents. Ces modifications comportent des enjeux très importants pour les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités (« FQM ») qui sont visés par plusieurs de ces modifications qui devront en supporter les conséquences.

2. EXPOSÉ DES OBJECTIFS DE LA PARTICIPATION ET DE L'IMPACT DES SUJETS ABORDÉS SUR L'INTÉRÊT DE L'INTERVENANT

Les modifications qui pourront être approuvées auront un impact sur les membres de la FQM qui compte de plus de 1 000 membres qui sont des municipalités locales, des municipalités régionales de comté (MRC) et de la communauté métropolitaine représentant 85% du territoire. La FQM entend participer au processus et à l'examen de la demande du distributeur tout spécialement en demandant des renseignements au Distributeur sur les modifications apportées par le Distributeur aux conditions auxquelles l'électricité est distribuée, en préparant ses propres propositions de modification aux conditions auxquelles l'électricité est distribué et en participant à l'audience qui doit débiter le 1^{er} février 2006.

La proposition préliminaire des modifications de conditions de service et des frais liés à l'alimentation déposée par Hydro-Québec et qui reflète des ajustements à la structure des chapitres et des modifications du texte des conditions de service d'électricité et des frais liés à l'alimentation qui y sont afférents risque d'avoir des conséquences très importantes sur les membres de la FQM ainsi que sur les consommateurs du Québec. En effet, la proposition préliminaire propose de nouvelles conditions pour le traitement des demandes, se propose de simplifier les règles existantes, modifie la situation présente de façon qui mérite d'être étudiée par la Régie et revue en audience. La FQM réitère que plusieurs de ces conditions de service touchent directement les municipalités en matière d'aménagement du territoire et d'implantation de projets majeurs. La FQM est préoccupée par l'ensemble des sujets touchant ses membres dans les chapitres 3, 4 et 5 de la nouvelle proposition. Elle est également préoccupée par certaines conditions de service touchant les municipalités rurales notamment en matière de prolongement, branchement et modifications du réseau de distribution d'Hydro-Québec. La FQM s'intéresse de plus au coût des travaux au réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec prévu aux modifications. C'est pourquoi, la FQM souhaite émettre ses commentaires, faire de nouvelles propositions et participer à toutes les étapes de l'audience.

3. MOYENS ET SERVICES REQUIS

Les services d'un témoin expert seront requis ainsi que les services d'un analyste.

a) Mandat de l'analyste

L'analyste aura pour mandat d'étudier chacune de ces propositions et de regarder l'aspect économique et social des modifications apportées par Hydro-Québec ainsi que de la situation existante et de faire de nouvelles propositions.

b) Mandat du témoin expert

Ces données ne sont pas disponibles pour l'instant puisque le choix de l'expert n'a pas été arrêté à cette date. Dès que ces données pourront être communiquées à la Régie, elles le seront.

Description de l'expertise de l'analyste.

L'analyste interne de la FQM est un économiste spécialisé dans les sujets qui touchent les intérêts économiques et sociaux des membres de la FQM.

Le description de l'expertise particulière du témoin expert sera communiqué ultérieurement à la Régie.

c) Curriculum vitae

Les curriculum vitae seront ultérieurement communiqués à la Régie.

AFFIDAVIT

Numéro de dossier : R-3535-2004
Nom de l'intervenant : FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Je, soussigné, MICHEL MÉNARD, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal,
le 31^e jour de août 2005

Martine Sebire # 93,880.
Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,


(signature de l'affiant)

Je, soussigné, _____, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de _____, membre du
regroupement intervenant; *(nom du membre)*
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,
à _____,
le _____^e jour de _____ 200_____

Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,

(signature de l'affiant)